



# *Soutien à la parentalité*

1 / 18



# Soutien à la parentalité

## ■ Les aides à l'investissement

- ✓ Bénéficiaire d'une prestation de service ou d'une aide au fonctionnement de la Caf
- ✓ L'aide peut porter sur :
  - La création, l'extension, la transplantation de structures existantes. L'aide inclut l'achat d'équipement (matériel et mobilier) nécessaire au fonctionnement de la structure.
  - Des travaux d'aménagement et de rénovation des structures pour la mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité



# Soutien à la parentalité



## ■ Les aides aux projets

- ✓ Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité
  - Elles doivent répondre aux critères définis par le référentiel national de financement
- ✓ Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)
  - L'activité prise en compte est celle menée en direction des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale
  - Ils doivent répondre au référentiel de la Caf des PO
- ✓ Les Lieux d'accueil enfants parents
  - Non financés dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse



# Le référentiel national

- Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité
  - ✓ Actions visant à accompagner les parents dans leur rôle et à renforcer les relations parents-enfant en valorisant les compétences parentales
- Les porteurs des actions doivent :
  - ✓ Répondre aux principes énoncés dans la chartre nationale des Réaap
  - ✓ Participer à la dynamique du Réaap
  - ✓ Rechercher et mettre en place des partenariats avec d'autres acteurs ou réseaux acteurs



# Le référentiel national

- Les critères pour les actions :
  - ✓ Accessibilité et participation des parents
    - Proposer les actions là où se trouvent les parents
    - Rechercher la participation des parents
    - Être accessibles à l'ensemble des parents
    - Proposer une gratuité ou une participation symbolique
    - Mettre en place des modalités de fonctionnement adaptées et développer des actions visant à « aller vers »
  - ✓ Nature des actions
    - S'adresser aux parents d'enfants de 0 à 18 ans
    - S'inscrire dans un cadre d'interventions collectives
    - Favoriser les innovations et proposer aux parents des formats d'intervention renouvelés
  - ✓ Diagnostic - Evaluation
    - Répondre à un besoin identifié dans le cadre d'un diagnostic partagé sur le territoire
    - Faire l'objet d'indicateurs de suivi et d'évaluation



# Le référentiel national

- La typologie des actions
  - ✓ Les groupes d'échanges et d'entraide entre parents
    - Groupes de parole initiés par des parents
    - Groupes d'échange entre parents animés par des professionnels
    - Groupes d'entraide entre parents
  - ✓ Les activités et ateliers partagés « parents-enfants »
  - ✓ Les démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité
    - Universités populaires de parents (UPP)
    - Actions de formation
    - Réalisation par des parents d'outils ou d'actions sur la parentalité
  - ✓ Les conférences ou cinés-débat
  - ✓ Les manifestations de type « événementiels autour de la parentalité »





# *Accompagnement social des familles*

## *Soutien aux jeunes adultes (18-25 ans)*



# Accompagnement social - Jeunes adultes



## ■ Les aides à l'investissement

- ✓ Bénéficiaire d'une prestation de service ou d'une aide au fonctionnement de la Caf
- ✓ L'aide peut porter sur :
  - L'aménagement de locaux permettant l'accueil de familles ou de jeunes adultes.

## ■ Les aides au projet

- ✓ Action d'accompagnement des familles dans une démarche d'accès aux droits et aux services
- ✓ Actions d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes adultes





# Accompagnement social - Jeunes adultes



- Les aides à l'investissement pour la création ou l'aménagement des résidences habitats jeunes (type foyer de jeunes travailleurs)
  - ✓ L'aide peut porter sur :
    - La création de structures
    - Les travaux d'aménagement et de rénovation des structures existantes
    - L'équipement des espaces collectifs de structures
  
- Les aides au projet de création de résidence habitat jeunes (type FJT)
  - ✓ Étude et diagnostics réalisés dans le cadre d'un projet de création

Cette aide financière doit s'inscrire dans un cadre partenarial en référence à la convention d'objectifs et de gestion ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, avec un engagement financier inter-institutionnel.





# *Animation de la vie sociale*



# Animation de la vie sociale

- Qu'est-ce que l'animation de la vie sociale ?  
(extrait Circulaire 2012)

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de **mobilisation des habitants et sur des interventions sociales**. Elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale).

La caractéristique de cette dynamique est de **permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie**, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par **une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire**.



# Animation de la vie sociale

## ■ La Caf et ses engagements

Les Caisses d'allocations familiales sont positionnées depuis 1970 par délégation de l'Etat comme pilote de l'animation de la vie sociale, et leur a confié la responsabilité d'attribuer l'agrément qui engage des financements permettant ainsi un soutien aux partenaires gestionnaires.

## ■ Structures ne bénéficiant pas de prestations de service

- ✓ L'aide aux projets d'actions

Aide aux projets dont l'objectif est l'entraide, la solidarité, le vivre ensemble, la promotion des initiatives des habitants et l'inclusion numérique.

*Un partenariat doit être envisagé et construit avec la structure d'animation de la vie sociale de la zone d'influence, si elle existe.*



# Animation de la vie sociale

## ■ La Caf et ses engagements

Les Caisses d'allocations familiales sont positionnées depuis 1970 par délégation de l'Etat comme pilote de l'animation de la vie sociale, et leur a confié la responsabilité d'attribuer l'agrément qui engage des financements permettant ainsi un soutien aux partenaires gestionnaires.

## ■ Structures ne bénéficiant pas de prestations de service

- ✓ L'aide aux projets d'actions

Aide aux projets dont l'objectif est l'entraide, la solidarité, le vivre ensemble, la promotion des initiatives des habitants et l'inclusion numérique.

*Un partenariat doit être envisagé et construit avec la structure d'animation de la vie sociale de la zone d'influence, si elle existe.*



# Promotion des valeurs de la république et de laïcité



Elle concerne toutes les actions d'information, de formation ou de sensibilisation réalisées en direction des publics bénéficiaires de l'action sociale Caf (enfants, jeunes, parents, usagers d'un centre social...) ou des professionnels qui exercent dans des structures soutenues par la Caf





# Logement



# Logement

Dans le cadre des orientations de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, les Caf peuvent soutenir des projets visant l'émergence de formes d'habitats alternatifs en type location/colocation/intermédiation locative.

Une aide peut être apportée pour la création de logements intergénérationnels, solidaires, partagés, adaptés qui doivent être mis à disposition au titre d'une résidence principale.

Aussi, la Caf peut étudier les projets de partenaires pour une aide au démarrage concernant une meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement et un renforcement de l'accompagnement dans les lieux, notamment pour les familles vulnérables







*Pour vous accompagner*



# Pour vous accompagner

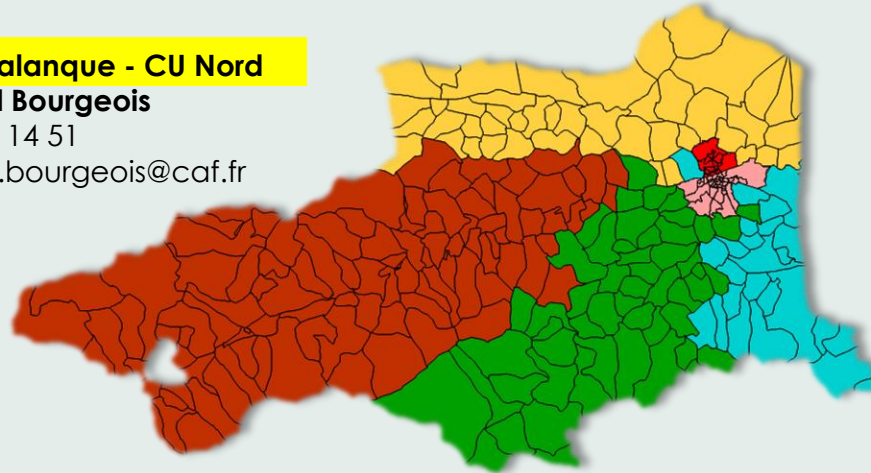
- **Actions territoriales** : les conseillers en développement territorial

**Agly – Salanque - CU Nord**

**Raphaël Bourgeois**

04 68 08 14 51

raphael.bourgeois@caf.fr



**Perpignan nord**

**Nelly Navarro**

04 68 08 14 82

nelly.navarro@caf.fr0

**Perpignan sud**

**Anne-Sophie Biout**

04 68 08 25 54

anne-sophie.biout@caf.fr

**Cerdagne-Capcir-Conflent**

**Fatima Mancer**

04 68 08 25 65

fatima.mancer@caf.fr

**Aspres- Vallespir – CU Sud/Ouest**

**Véronique Monier – Le Goff**

04 68 08 14 73

veronique.monier-le-goff@caf.fr

**Côte Vermeille – Côte Radeuse  
CU Est**

**Béatrice Igounet-Montané**

04 68 08 14 12

beatrice.igounet-montane@caf.fr

- **Actions départementales**

**Céline Fita**

*Petite enfance*

*Enfance*

*Jeunesse*

04 68 08 14 77

Celine.fita@caf.fr

**Frédérique Mas**

*Soutien à la parentalité*

*Accompagnement social*

*Jeunes adultes*

04 68 08 14 75

frederique.mas@caf.fr

**Patricia Goutelle**

*Animation de la vie sociale*

*Logement*

04 68 08 14 72

patricia.goutelle@caf.fr





***Merci de votre attention***

